Pass Local du Pays de Fontainebleau

Le Pass Local est un titre de transports mis en place par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, complétant ceux proposés par Ile-de-France Mobilités sur le réseau de transports en commun francilien.

Pour qui ?
Le Pass Local est proposé aux personnes cumulant les critères suivants :
- Âgées de 65 ans et plus à la date de la demande d'abonnement,
- Habitant l'une des 26 communes du Pays de Fontainebleau,
- Soumises à l'impôt sur le revenu : les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu peuvent bénéficier des Forfaits Améthyste, financièrement plus avantageux et proposés par le Département de Seine-et-Marne.

Pour quoi ?
Le Pass Local donne un accès illimité, pour l'année civile en cours, à **36 lignes de bus** desservant le Pays de Fontainebleau, dont :
- L'ensemble des lignes de bus du réseau Transdev Pays de Fontainebleau sauf les lignes 41, 42, 43 et 202 à 211
- Les 3 services de Transport A la Demande (TAD) du territoire : secteurs du Gâtinais, Bière et Bois-le-Roi – Chartrettes.
- Transdev Melun Val de Seine : 3665 et 3666
- Keolis Val d'Essonne 2 Vallées : 4341
- Transdev Vallée du Loing : 7 et 34

L'ensemble des lignes accessibles via le Pass Local figure en annexes + service du soir.

En revanche, **le Pass Local n'est pas valable sur le réseau ferroviaire SNCF.**

Pour quel tarif ?
Le tarif annuel du Pass Local du Pays de Fontainebleau est de **80 Euros** en 2024 (tarif dégressif en fonction du mois d'achat, voir le tableau annexé), soit l'équivalent de 46 montées par an.
Pour information, le Pass Senior, proposé par Ile-de-France Mobilités, est quant à lui destiné aux voyageurs de 62 ans et plus. Il permet un accès illimité aux transports en commun de la région Ile-de-France au tarif de 43,20 € par mois, (hors frais de dossier) : https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/forfait-navigo-annuel-tarification-senior

Où, quand et comment se procurer le Pass Local ?
- Au **local d'informations voyageurs de la gare routière de la gare SNCF de Fontainebleau-Avon** (côté bus), auprès des agents de Transdev Pays de Fontainebleau : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h30 à 18h30. Vous devez vous munir d'un justificatif de domicile, de votre dernier avis d'imposition et d'un moyen de paiement (carte bancaire ou espèces).

Tarif du Pass Local du Pays de Fontainebleau en 2024 (selon le mois d'achat) :

Mois d'achat du Pass Local	Tarif
Décembre 2023 - Janvier 2024	**80,00 €**
Février 2024	**73,30 €**
Mars 2024	**66,70 €**
Avril 2024	**60,00 €**
Mai 2024	**53,30 €**
Juin 2024	**46,70 €**
Juillet 2024	**40,00 €**
Août 2024	**33,30 €**
Septembre 2024	**26,70 €**
Octobre 2024	**20,00 €**
Novembre 2024	**13,30 €**
Décembre 2024	**6,70 €**

Liste des communes du Pays de Fontainebleau :

- Achères-la-Forêt
- Arbonne-la-Forêt
- Avon
- Barbizon
- Bois-le-Roi
- Boissy-aux-Cailles
- Bourron-Marlotte
- Cély
- Chailly-en-Bière
- Chartrettes
- La Chapelle-la-Reine
- Fontainebleau
- Fleury-en-Bière
- Héricy
- Noisy-sur-Ecole
- Perthes
- Recloses
- Saint-Germain-sur-Ecole
- Saint-Martin-en-Bière
- Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Samois-sur-Seine
- Samoreau
- Tousson
- Ury
- La Vaudoué
- Vulaines-sur-Seine

Liste des lignes de bus accessibles avec le Pass Local du Pays de Fontainebleau

Réseau TRANSDEV Pays De Fontainebleau :

- 1 : Avon Gare – Fontainebleau Les Lilas – Jacques Durand
- 3 : Avon Gare – Crevat Jaurès – Faisanderie
- 4 : Avon Gare – Fontainebleau La Faisanderie
- 5 : Avon Gare – Vulaines le Haut – Héricy
- 6 : Avon Gare – Samoreau
- 7 : Avon Gare – Samois-sur-Seine
- 8 : Avon Gare – Fontainebleau Crevat Jaurès – Le Bréau
- 9 : Avon Gare – Samoreau – Vulaines-sur-Seine – Héricy
- 111 : Héricy – Vulaines-sur-Seine – Samoreau – Vulaines-sur-Seine
- 112 : Héricy – Vulaines-sur-Seine – Samoreau – Fontainebleau
- 40 : Bois-le-Roi Gare – Bois-le-Roi
- 44 : Bois-le-Roi Gare – Chartrettes – Le Châtelet-en-Brie
- 45 : Bois-le-Roi – Chartrettes – Fontainebleau
- Transport à la Demande (TAD) : Bois-le-Roi Gare – Bois-le-Roi – Chartrettes
- 14 : Melun Gare – Macherin (Saint-Martin-en-Bière)
- 19 : Melun Gare – Arbonne-la-Forêt
- 20 : Soisy-sur-Ecole – Avon
- 21 : Saint-Fargeau-Ponthierry – Chailly-en-Bière – Avon
- 23 : Saint-Fargeau Ponthierry – Avon
- Transport à la Demande (TAD) du secteur de Bière
- 113-114-115 : collège de Perthes
- 4014 : Malesherbes – Avon Gare (via La Chapelle-la-Reine et Ury)
- 4001 : La Chapelle-la-Reine – Fontainebleau – Avon
- 4003 : Noisy-sur-Ecole – La Chapelle-la-Reine
- 4003 : Noisy-sur-Ecole – La Chapelle-la-Reine
- 4008 : Ury – La Chapelle-la-Reine
- 4002 : Nanteau-sur-Essonne – La Chapelle-la-Reine
- 4013 : La Chapelle-la-Reine – Fontaineroux
- Transport A la Demande (TAD) du Gâtinais

Réseau Transdev Vallée du Loing

- 34 : Château-Landon – Nemours – Bourron-Marlotte - Fontainebleau – Melun Gare.
- Ligne 7 : Bourron-Marlotte - Fontainebleau

Réseau Keolis Val d'Essonnes 2 vallées :

- 4341 : Avon – Noisy-sur-Ecole

Réseau Transdev Melun Val de Seine :

- 3666 : Perthes – Villiers en Bière
- 3665 : Perthes - Pringy